

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0911\_CLÔTURE RÉGIE UTAS LONS**

Clôture des régies d'avances de l'UTAS de Lons-le-Saunier et fin de fonction des régisseurs titulaire et suppléants

Service : PDS - DIRECTION DES TERRITOIRES

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU l'article L315-17 du Code de l'Action sociale et des familles,
- VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,
- VU l'arrêté constitutif modificatif ARR\_2022\_0463\_RAUT\_MD\_REGIE\_CHAMPAGNOLE maintenant la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses de l'UTAS de Champagnole Arbois,
- VU l'arrêté constitutif modificatif ARR\_2021\_0842\_RAUT\_SEC\_REGIE\_CHAMPAGNOLE constituant une régie d'avance pour le paiement de secours de l'UTAS de Champagnole Arbois,
- VU l'arrêté ARR\_2021\_0638\_RAUT\_MD\_REGISSEURS\_CHAMPAGNOLE nommant Monsieur Thierry JEANTET, titulaire de la régie d'avance « menues dépenses de l'UTAS de Champagnole Arbois,
- VU l'arrêté ARR\_2021\_0846\_RAUT\_SEC\_REGISSEURS\_CHAMPAGNOLE nommant Monsieur Thierry JEANTET, titulaire de la régie d'avance « secours » de l'UTAS de Champagnole Arbois,
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 juin 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Les régies d'avances « secours » et « menues dépenses » de l'UTAS de Champagnole Arbois sont supprimées à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- ARTICLE 2 A cette même date, il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances « menues dépenses » et « secours » de Monsieur Thierry JEANTET, ainsi qu'aux fonctions de régisseur suppléant de Mesdames Estelle BOURGEOIS-JOBARD, Claire LACHAMBRE, Mélanie VITTOZ, Catherine PERNOT, Amélie CORDUANT, Christelle JOURDAIN, Maryse TRECA, Mireille BROCARD, Sylvie DUBOIS, Claire VAUBOURG, Marie-Line CLOT et Delphine CHABOD et Monsieur Patrice FRITSCH.
- ARTICLE 3 Le Président du Conseil départemental du Jura et le comptable public assignataire de Lons-le-Saunier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Fait à Lons-le-Saunier

**Signature de l'arrêté**

